



Invitation

DANS LE CADRE DES 10 JOURS DU CONSISTOIRE
COLLOQUE DU DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 À 18H

LA MÉDIATION FAMILIALE ENTRE AU CONSISTOIRE

SYNAGOGUE DE NAZARETH
15 RUE NOTRE DAME DE NAZARETH, 75003 PARIS.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

M. LE GRAND RABBIN DE PARIS, MICHEL GUGENHEIM

M. STÉPHEN BENSIMON, PHILOSOPHE, DIRECTEUR IFOMENE, MÉDIATEUR

MME DANIÈLE GANANCIA, MAGISTRAT HONORAIRE, MÉDIATRICE FAMILIALE D.E.

MME JOCELYNE DAHAN, MÉDIATRICE FAMILIALE D.E., FORMATRICE

M. HENRI COHEN SOLAL, PSYCHANALYSTE, MÉDIATEUR

MME CATHERINE EMMANUEL, MÉDIATRICE FAMILIALE D.E., FORMATRICE

MAITRE ELISABETH STEINER, ADMINISTRATRICE DU CONSISTOIRE, AVOCAT

SOUS LA PRÉSIDENTE DE:

MONSIEUR JOEL MERGUI, PRÉSIDENT DU CONSISTOIRE

ET DE

MONSIEUR JACK-YVES BOHBOT VICE PRÉSIDENT DU CONSISTOIRE.
PRÉSIDENT DE LA SYNAGOGUE DE NAZARETH

LE CONSISTOIRE SE DOTE D'UN SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE

Animé par des praticiens à la fois juristes et médiateurs diplômés, ce nouveau service du Consistoire de Paris permettra aux familles en difficulté de trouver une alternative aux procédures judiciaires.

Ouvert au public tous les mardis à compter du mois de juin 2017, ce nouveau service sera offert aux personnes désireuses de s'informer sur ce mode alternatif de règlement des litiges, qui permet, dans le cadre d'une démarche volontaire, en toute liberté, d'adhérer à un processus de communication cadré, en présence d'un intervenant totalement étranger au conflit, neutre, indépendant, impartial, en toute confidentialité.

Le médiateur n'est ni un juge, ni un arbitre.

Il est un facilitateur, qui permet, en toute confiance de rétablir la communication.

En prenant totalement en charge la première séance de médiation des personnes désireuses de régler à l'amiable un conflit familial, le Consistoire s'engage et poursuit sa mission de recherche de paix sociale, en permettant aux couples ou aux familles, la construction d'une solution mutuellement acceptée, afin d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

En effet, la médiation familiale permet aux membres d'une même famille, qui traversent une situation de conflit, d'incompréhensions, de tensions, de se rencontrer et d'aborder ensemble leurs préoccupations afin de faire des choix et de prendre des décisions les concernant.

La confidentialité des entretiens est posée comme principe de base par le médiateur familial. Tout ce qui est dit en entretien ne pourra être exploité à l'extérieur.

*Renseignements au service des divorces :
Tél. 01 40 82 26 80*



Colloque du dimanche 10 septembre 2017 de 18h à 20h
Dans le cadre des 10 jours du Consistoire
Synagogue de Nazareth

LA MEDIATION FAMILIALE ENTRE AU CONSISTOIRE

Accueil :

- ✚ Intervention de **M. Jacques Yves BOHBOT**, Président de la synagogue Nazareth, Vice-Président du Consistoire
Intervention de **M. Joel MERGUI**, Président du Consistoire
- ✚ Présentation du sujet et des intervenants par **Maître Elisabeth STEINER**, Administratrice du Consistoire, Avocat, Médiateur
- ✚ Exposé de **M. le Grand Rabbine de Paris, Michel GUGENHEIM**, La médiation dans la Torah
- ✚ Exposé de **Mme Danièle GANANCIA**, Magistrat honoraire, Médiatrice familiale, Comparaison entre la procédure judiciaire et le processus de médiation
- ✚ Exposé de **Maître Elisabeth STEINER**, Le nouveau divorce par consentement mutuel sans juge et l'audition des enfants
- ✚ Exposé de **Mme Jocelyne DAHAN**, Médiatrice, L'écoute des enfants en médiation
- ✚ Exposé de **M. Henri COHEN SOLAL**, Psychanalyste et Médiateur, La psychologie de l'individu
- ✚ Exposé de **Mme Catherine EMMANUEL**, Médiatrice, Chargée de cours à l'université, Les techniques de médiation
- ✚ Exposé de **M. Stéphen BENSIMON**, Philosophe, Directeur IFOMENE, Médiateur, La médiation, des origines à nos jours